



KPMG SA  
36 Rue Eugène Jacquet  
59700 Marcq en Baroeul

# Association ESPAS-ESTICE-ICM

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2023  
Association ESPAS-ESTICE-ICM  
83 boulevard Vauban 59000 LILLE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
36 Rue Eugène Jacquet  
59700 Marcq en Baroeul

## **Association ESPAS-ESTICE-ICM**

83 boulevard Vauban 59000 LILLE

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'Association ESPAS-ESTICE-ICM,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ESPAS-ESTICE-ICM relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 24 novembre 2023

KPMG S.A.

Matthieu Pinero

Associé

ESPAS ASSOCIATION - BILAN ACTIF AU 30 SEPTEMBRE 2023

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	272 346	162 855	109 491	135 717
Immobilisations corporelles en cours	926 246	295 799	630 448	668 665
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et Créances rattachées	3 085 814		3 085 814	3 085 814
Autres titres immobilisés	10 000		10 000	
Prêts				
Autres	85 584		85 584	78 181
<b>Total I</b>	<b>4 379 990</b>	<b>458 654</b>	<b>3 921 337</b>	<b>3 968 377</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances	388 776	144 336	244 440	158 271
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres				
Valeurs mobilières de placement	1 448 428	121 362	1 327 066	2 650 308
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	5 213 780		5 213 780	3 088 876
Charges constatées d'avance	6 930		6 930	17 102
<b>Total II</b>	<b>7 057 914</b>	<b>265 698</b>	<b>6 792 216</b>	<b>5 914 557</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>11 437 905</b>	<b>724 352</b>	<b>10 713 553</b>	<b>9 882 934</b>

ESPAS ASSOCIATION - BILAN PASSIF AU 30 SEPTEMBRE 2023

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Excédent de l'exercice		
Subvention d'investissement		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	1 670 963	1 670 963
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	5 586 026	4 207 713
Provisions pour charges		
Excédent ou déficit de l'exercice	851 866	1 378 313
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>8 108 855</b>	<b>7 256 989</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Projet associatif		
<b>Total I</b>	<b>8 108 855</b>	<b>7 256 989</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	136 128	155 575
<b>Total II</b>	<b>136 128</b>	<b>155 575</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	156 089	167 432
<b>Total III</b>	<b>156 089</b>	<b>167 432</b>
<b>Fonds dédiés</b>		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
<b>Total III bis</b>		

<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	694 010	740 638
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes sur scolarité	992 566	1 052 800
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	25 494	10 400
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	444 908	290 936
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 781	58 546
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	142 723	149 618
<b>Total IV</b>	<b>2 312 481</b>	<b>2 302 939</b>
Ecarts de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)</b>	<b>10 713 553</b>	<b>9 882 934</b>

**ESPAS ASSOCIATION - COMPTE DE RESULTAT EXERCICE DU 01 OCTOBRE 2022 AU 30 SEPTEMBRE 2023**

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>Exercice N (selon ANC 2018-06)</b>	<b>Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services	3 683 300	3 311 763
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	439 353	533 825
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</b>	16 476	18 074
Utilisations des fonds dédiés	19 447	19 447
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	10 670	12 577
<b>Total I</b>	<b>4 169 246</b>	<b>3 895 685</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 163 934	1 083 819
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	12 760	12 525
Salaires et traitements	1 298 644	1 149 486
Charges sociales	526 608	485 010
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	150 828	76 243
Dotations aux provisions	45 446	40 996
Reports en fonds dédiés		100 000
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	66 659	68 644
<b>Total II</b>	<b>3 264 879</b>	<b>3 016 722</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)</b>	<b>904 367</b>	<b>878 963</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	81 400	71 543
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		10 632
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 658	
<b>Total III</b>	<b>83 058</b>	<b>82 175</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	121 362	
Intérêts et charges assimilées	12 948	13 779
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	<b>134 310</b>	<b>13 779</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-51 252</b>	<b>68 396</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		430 955
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V</b>	<b>0</b>	<b>430 955</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	1 249	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total VI</b>	<b>1 249</b>	<b>0</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-1 249</b>	<b>430 955</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>4 252 304</b>	<b>4 408 815</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>3 400 438</b>	<b>3 030 501</b>
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>851 866</b>	<b>1 378 313</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

# *Association ESPAS ESTICE* *ICM*

*Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le*  
*30/09/2023*  
*Montants exprimés en EUR*

## **1**      **Objet social**

Cette association a pour objet la promotion et la gestion d'établissements d'enseignement supérieur technique privé ayant pour mission de délivrer des formations initiales et continues dans divers domaines (commercial, scientifique, santé ...) et d'assurer toutes activités liées à ces formations du domaine de compétences des établissements.

## **2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées**

La rentrée 2022-23 a permis de constater une population étudiante stable (764 inscrits après une année 2020-21 à 752 étudiants) qui peut s'expliquer par un plafonnement compte tenu des capacités d'accueil, de la taille des promotions, et d'un potentiel de recrutement moins favorable pour la filière ESPAS. On peut noter une stabilité des effectifs en Master pour ces mêmes raisons. D'autres facteurs peuvent impacter la croissance des effectifs : mise en place de la plateforme « Mon Master » pour les étudiants de Licence, augmentation de l'offre de formation postbac, généralisation des formations à bac+3 (type BUT, Licence pro). Au moment de la clôture des comptes, l'effectif pour la rentrée 2023-2024 accuse une baisse d'environ 5% avec 730 étudiants.

La quasi généralisation du contrat d'apprentissage en Master 2 ouvre la voie au déploiement progressif sur tout le Master avec des aménagements nécessaires (salles, encadrement, programmes, calendrier). A ce titre, plusieurs réflexions ont été menées par les différentes équipes sur l'orientation stratégique vers l'apprentissage.

Plusieurs pistes restent d'actualité pour accueillir nos étudiants en termes de locations de salles : le bâtiment F et les projets immobiliers au sein du campus St Raphaël (bâtiments C et D) sur lesquels nous serons amené à nous positionner de manière plus précise avec néanmoins une attention sur les effectifs sur le moyen terme.

Suite à l'abandon du complexe sportif d'Ennetières-en-Weppes et face à l'augmentation de la population étudiante sur le campus Vauban, nous devons envisager une participation nouvelle à d'autres installations pour l'amélioration de la vie étudiante sur le campus (restauration, sport, bibliothèque et salles de travail) en lien avec nos partenaires de l'Université et de l'Institut Catholique de Lille. Ils méritent un point d'attention dans un contexte immobilier peu favorable. Les examens et des aménagements sur les stages ont pu être effectués en conformité avec les attentes du rectorat pour la validation de l'année académique. Un taux de réussite assez élevé est observé tant en Licence qu'en Master.

### **3 Description des moyens mis en œuvre**

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

#### **Investissements :**

Au niveau des travaux immobiliers, ils sont moins nombreux et concernent cette année une adaptation à un nouveau réseau wifi plus performant.

#### **Ressources humaines :**

Au niveau du personnel, l'équipe a connu trois départs et trois arrivées et quelques aménagements dans l'organisation pour permettre des évolutions personnelles. L'arrivée d'une directrice pédagogique en Février (à la suite du décès d'Olivier Jupin) a permis de revoir les maquettes pédagogiques, avec pour objectif de simplifier et d'aménager les programmes. Dans un contexte social d'inflation et d'incertitudes, ainsi qu'un changement de convention collective, des mesures ont été prises pour améliorer les conditions de travail des salariés (évolutions, primes, forfait mobilité durable) ainsi qu'un bilan social pour valoriser les avantages sociaux (épargne salariale, préparation à la retraite). Par ailleurs, toutes les catégories de salariés bénéficieront désormais de 40 jours de congés.

## **4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture**

### **4.1 Faits caractéristiques de l'exercice**

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

Le total des produits d'exploitation s'élève à 4 169 246 € soit une augmentation de 273 561 € et une croissance de plus de 7% par rapport à l'exercice précédent. Pour rappel, lors de l'exercice comptable 2020-2021, ces produits avaient déjà augmenté de 16,7%.

Un poste principal explique la majeure partie de cette augmentation : 12 étudiants inscrits supplémentaires par rapport à l'année dernière et un nombre plus important de contrats d'apprentissage permettent une évolution de plus de 420 000 € sur la ligne scolarité.

Les charges d'exploitations connaissent elles aussi une progression, dans des proportions similaires +248 157 € soit + 8,2% et atteignent 3 264 879 € au 30/09/2023.

Les charges de personnels évoluent significativement + 190 k€ soit une augmentation de plus de 11%, plusieurs éléments expliquent cette hausse :

- Les augmentations successives du point d'indice (3.5 % en juillet 2022 et 1.5% en 2023)
- Les augmentations de salaires et/ou primes versées
- L'intégration dans la rémunération du 13<sup>ème</sup> mois sur l'exercice (9/12<sup>ème</sup>)

Une dépréciation réglementaire des placements financiers à hauteur de 121 k€ mais qui ne devrait pas impacter le capital investi à terme.

### **4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture :**

- Baisse des effectifs de l'ordre de 5 % pour la rentrée 2023-2024

## **5 Principes et méthodes comptables**

### **5.1 Principes généraux**

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, soit pour l'Association à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

#### **5.1.1 *Changement de méthode comptable***

Néant.

### **5.2 Principales méthodes comptables**

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## **6 Informations relatives aux postes du bilan**

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

### **6.1 Actif immobilisé**

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

— Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les immobilisations sont amorties de manière linéaire au prorata temporis selon la manière suivante :

- Licences : 1 an
- Matériel informatique et de bureau : 3 ans
- Mobilier de bureau : 5 ans
- Travaux d'aménagement : 9 ans

6.1.1 *État de l'actif immobilisé (brut)*

Situations et mouvements	A	B	C	D
<b>Rubriques</b>	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	2 845			2 845
Immobilisations corporelles				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inst. Techn. Mat et ou outillage industriel</li> <li>• Immob. Corporelles en cours</li> </ul>	1 109 363	86 384		1 195 747
Immobilisations financières	3 163 995	58 668	41 265	3 181 398
<b>Total</b>	<b>4 276 203</b>	<b>145 052</b>	<b>41 265</b>	<b>4 379 990</b>

s

6.1.2 *Amortissements de l'actif immobilisé*

Situations et mouvements	A	B	C	D
<b>Rubriques</b>	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice (a)
<b>Immobilisations incorporelles</b>	2 845			2 845
<b>Immobilisations corporelles</b>	304 981	150 828		455 809
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>Total</b>	<b>307 826</b>	<b>150 828</b>		<b>458 654</b>

6.1.3 *Immobilisations financières*

IMMOBILISATIONS FINANCIERES PRINCIPAUX MOUVEMENTS				
	Début d'Exercice	Acquisitions	sorties	Solde Total
<b>Immobilisations financières</b>				
Dépôts et cautionnements	78 180,77	48 668,50	41 265,05	85 584,22
Part foncière Catho Lille		10 000,00		10 000,00
Titres associatifs SCI St Martin	10 000,00	-	-	10 000,00
Titres Résidence Universitaire	1 782 208,00	-	-	1 782 208,00
Titres SCI Faculté Catholique	1 293 606,00	-	-	1 293 606,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 163 994,77</b>	<b>58 668,50</b>	<b>-</b>	<b>3 181 398,22</b>

- Titres Résidence Universitaire « SCI Marguerite Yourcenar »
  - L'association détient 38% du capital de la SCI Marguerite Yourcenar
  - Le rachat des parts en 2015 a été basé sur une valeur globale de 4 690 K€
- Titres SCI Faculté Catholique
  - L'association détient 359 parts sur les 25 511 parts formant le capital social
    - 1 part acquise le 12 mars 2010 pour 2 300 €
    - 358 parts issues d'une dévolution valorisée à 1 291 306 €

*Tableau sur les titres de participation :*

Entités	Capitaux propres	Capital détenu	Résultat du dernier exercice clos
Titres SCI Saint Martin	NC	NC	NC
Titres SCI Résidence Universitaire	2 362 707	38%	184 118
Titres SCI Faculté Catholique	17 686 506	1.57%	705 390

## 6.2 **Actif Circulant**

### 6.2.1 *Précisions sur d'autres créances*

Les autres créances se composent de la manière suivante :

	Montant Brut	Dépréciation	Net
Elèves	5 472,00	- 5 472,00	-
Personnel avances et acomptes	-	-	-
	-	-	-
Produits à recevoir	69 965,50	-	69 965,50
Autres Débiteurs et Crédeurs Divers	313 338,17	- 138 864,03	174 474,14
<b>CREANCES</b>	<b>388 775,67</b>	<b>- 144 336,03</b>	<b>244 439,64</b>

### 6.2.2 *Valeurs mobilières de placement*

	Montant Brut	Dépréciation	Net
valeurs mobilières de placement	1 448 427,91	- 121 361,86	1 327 066,05
	-	-	-
	<b>1 448 427,91</b>	<b>- 121 361,86</b>	<b>1 327 066,05</b>

### 6.2.3 *Disponibilités*

Les disponibilités s'élèvent à 5 213 780 € au 30 septembre 2023.

### 6.2.4 *Charges constatées d'avance*

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 6 930 €

## 6.3 **Fonds propres**

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

### 6.3.1 *Tableau de variation des Fonds propres*

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

**Association ESPAS ESTICE ICM**  
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2021  
Montants exprimés en EUR

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	1 670 963				1 670 963
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	4 207 713	1 378 313			5 586 026
Excédent ou déficit de l'exercice	1 378 313	- 1 378 313	851 866		851 866
<b>Situation nette</b>	<b>7 256 989</b>	<b>0</b>	<b>851 866</b>		<b>8 108 855</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Projets associatifs	0			-	0
<b>TOTAL</b>	<b>7 256 989</b>	<b>0</b>	<b>851 866</b>	-	<b>8 108 855</b>

### 6.3.2 *L'excédent ou déficit de l'exercice*

Le résultat ne peut être attribué aux membres ou aux fondateurs.  
Le résultat de l'exercice s'élève à 851 866 €.

## 6.4 *Fonds reportés et dédiés*

### 6.4.1 *Fonds reportés liés aux legs ou donations*

Non applicable

### 6.4.2 *Fonds dédiés*

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations							
« contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS »							
Contributions financières d'autres organismes	155 575	155 575	19 447			136 128	
<b>TOTAL</b>	<b>155 575</b>	<b>155 575</b>	<b>19 447</b>			<b>136 128</b>	

## 6.5 *Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges*

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous :

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
<b>Rubriques</b>	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour charges	167 432		11 343	156 089
<b>Total</b>	<b>167 432</b>		<b>11 343</b>	<b>156 089</b>

### 6.5.1 *Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés*

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	156 089		156 089

L'engagement de notre Association en matière d'indemnités de départs à la retraite est estimé au 30/09/2023 à 156 089 € charges comprises ; les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite présumé : 64 ans au taux plein standard
- CCN : EPI IDCC 2691
- Taux d'actualisation : 4,2%
- Taux de charges sociales : 42%
- Prise en compte de la mortalité et de l'évolution des salaires au taux de 3%
- Un taux de turnover : 0.5%

## 6.6 *Dettes*

### 6.6.1 *Précisions sur d'autres dettes*

Les autres dettes se composent de :

Elèves ESPAS Acptes sur scolarités année suivante			331 515,50	
Elèves ICM Acomptes sur scolarités année suivante			-	
Elèves ESTICE Acptes sur scolarités année suivante			661 050,26	
Elèves ESPAS Droits inscriptions			9 450,00	
Prod.perçus d'Avance Subv.			107 398,00	
Elèves ICM Droits inscriptions			-	
Elèves ESTICE Droits inscriptions			25 875,00	
Elèves convention globale			<u>3 800,00</u>	
		sous total	1 139 088,76	
Organismes sociaux			303 742,48	
Emprunts			694 009,65	
Fonds de dotation			-	
Autres Débiteurs et Crédeurs Divers			-	
Autres tiers			<u>175 640,36</u>	
		sous total	1 173 392,49	
<b>DETTES</b>			<b>2 312 481,25</b>	

### 6.7 *État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des sûretés réelles, à la clôture de l'exercice*

Toutes les créances décrites dans le paragraphe 6.2.1 sont à échéance à moins d'un an.

Toutes les dettes décrites dans le paragraphe 6.6.1 sont à échéance à moins d'un an.

### 6.8 *Emprunt*

Le montant du capital restant dû sur l'emprunt s'élève à 694 009.65 euros (fin du prêt en octobre 2036)

## 7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Présentation des produits d'exploitation (cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés) ;
- Présentation des charges (aides financières, reports en fonds dédiés) ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

### 7.1 Produits du compte de résultat

#### 7.1.1 Prestations de services

Les prestations de services correspondent à 3 683 300 €

Scolarités	3 618 339,64
Droits d'inscription et frais de dossier	38 220,00
Produits des démissions	26 740,00
Produits CVEC (contributions vie étudiante et campus)	

#### 7.1.2 Subventions d'exploitation

##### 7.1.2.1 Concours publics et subventions d'exploitation

###### 7.1.2.1.1 Concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

###### 7.1.2.1.2 Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent. Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

Les subventions d'exploitation et de fonctionnement s'élèvent à 439 353 €.

### **7.1.3** *Autres produits*

Les autres produits ne sont pas significatifs.

## **7.2** *Charges du compte de résultat*

### **7.2.1** *Autres Achats et charges externes*

Le montant des autres charges externes s'élève à 1 163 934 €

### **7.2.2** *Impôts, taxes et versements assimilés*

Le montant des impôts et taxes s'élève à 12 760 €

### **7.2.3** *Salaires et traitements, charges sociales*

Le montant global des salaires et traitements et charges sociales s'élève à 1 825 252 €

### **7.2.4** *Dotations aux amortissements et aux dépréciations*

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 150 828 €

### **7.2.5** *Dotations aux provisions*

Les dotations aux provisions pour dépréciation se chiffrent globalement à 45 446 € soit :

- Provision pour dépréciation des autres créances : 45 446 €

### **7.2.6** *Utilisation des fonds dédiés*

L'utilisation des fonds dédiés s'élève à 19 447 €.

### **7.2.7** *Autres charges*

Les autres charges s'élèvent à 66 660 € et se décomposent comme suit :

- Autres charges de gestion courante : 19 926 €
- Bourses accordées aux étudiants : 46 734 €

## **7.3** *Résultat Financier*

Le résultat financier s'élève à - 51 252 € et comprend notamment une provision pour dépréciation des VMP à hauteur de -121 362 €.

## **7.4** *Résultat Exceptionnel*

Le résultat exceptionnel n'est pas significatif et s'élève à - 1 294 €.

## **7.5** *Contributions volontaires en nature du compte de résultat*

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.

Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Notre entité n'a pas comptabilisé de contribution volontaire en nature au cours de l'exercice pour les raisons suivantes :

- L'activité des membres bénévoles a été considérée comme non significative
- La mise à disposition gratuite de locaux a été non applicable

## 7.5.1 Contribution volontaires en nature (Produits) : informations détaillées

### 7.5.1.1 Bénévolat

Le bénévole est une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (Avis du Conseil économique et social du 24 février 1993) et selon l'objet et les règles de l'entité auprès de laquelle le bénévole s'engage.

Le bénévolat informel (aide aux voisins, coups de main) est à distinguer du bénévolat formel qui s'exerce au sein d'une structure organisée.

**Après recherche des heures dédiées au bénévolat, l'entité a considéré que l'activité des membres bénévoles n'était pas significative et par conséquent, elle n'a pas été valorisée.**

## 7.5.2 Charges des Contributions volontaires en nature : informations détaillées

Non Applicable.

### 7.5.2.1.1 Mise à disposition de locaux

Non applicable sur l'exercice 2022/2023.

## 7.6 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat

### 7.6.1.1 Honoraires des commissaires aux comptes

	KPMG
— Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	5 955 € HT
— Au titre d'autres prestations	Néant
— <b>Honoraires totaux</b>	5 955 € HT

**8 Informations relatives à la fiscalité**

**8.1 Informations relatives au régime fiscal**

L'association n'est pas assujettie à la TVA et par conséquent, ne récupère pas celle-ci.

**8.2 Impôt sur les bénéfices**

Non Applicable.

**9      Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants**

**9.1    *Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)***

Cette information prévue par la Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif conduit à donner indirectement une rémunération individuelle.

En conséquence, compte-tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information n'est pas communiquée.

## 10 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	18
Non Cadres	3
Total	21

**11        Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan**

**11.1      *Engagements financiers donnés et reçus : Néant***